

un terme à la course aux armements nucléaires, et empêcher la prolifération si nous voulons éviter l'anarchie nucléaire.

C'est précédé d'une solide réputation en matière de non-prolifération et de coopération nucléaires que le Canada se présente à la Troisième Conférence d'examen du TNP. La crédibilité du Canada n'est plus à établir. Bien qu'il ait collaboré avec le Royaume-Uni à la mise au point par les États-Unis des premières armes nucléaires au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a été le premier pays à renoncer sciemment au développement de telles armes, même si de toute évidence il en possédait la technologie et les capacités dès les premiers jours de l'ère nucléaire. Le Canada a choisi de ne pas se doter d'une capacité nucléaire militaire et, depuis, s'en est tenu à cette décision. Il a plutôt misé sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le programme nucléaire canadien ne sert qu'à des fins pacifiques et est intégralement assujéti aux garanties. En ce qui a trait aux exportations dans ce domaine, le Canada s'est doté d'une politique exhaustive fondée sur la pleine reconnaissance de la valeur du TNP comme pierre angulaire du régime de non-prolifération. C'est-à-dire que le Canada n'exporte de matières, de matériel et de technologie nucléaires qu'aux pays non dotés de l'arme nucléaire qui se sont formellement engagés envers la non-prolifération, soit en ratifiant le TNP, soit en ayant pris des mesures équivalentes, et qui ont de ce fait accepté les garanties de l'AIEA pour l'ensemble de leur programme nucléaire actuel et futur.

Le Canada attache donc beaucoup de prix au TNP et le considère comme un instrument international d'une valeur inestimable, qui traduit ses objectifs en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de coopération nucléaire, à savoir:

-- encourager tous les États nucléaires à poursuivre de bonne foi les négociations sur des mesures efficaces pour mettre un terme à la course aux armes nucléaires le plus tôt possible et pour réaliser le désarmement nucléaire, ainsi que sur un traité portant sur un désarmement général et complet effectué sous contrôle international strict et efficace;

-- favoriser l'évolution d'un régime international de non-prolifération plus efficace et plus complet; et

-- favoriser et faciliter la coopération nucléaire tout en veillant à ce que les exportations canadiennes ne contribuent pas à la prolifération.